

Berne, le 2 décembre 1953.

o.F.1.5.2.10. - SF

Pas pour la presseA u C o n s e i l f é d é r a lAide aux réfugiés de Palestine

Le problème des réfugiés arabes de Palestine continue à se poser dans toute son acuité. Aujourd'hui, soit plus de cinq ans après le début des hostilités dans ce pays, 872.000 réfugiés environ - dont 30% vivent dans des camps - dépendent encore des secours fournis par la communauté internationale. Ceux-ci se répartissent de la façon suivante:

Liban	102.095
Syrie	85.473
Jordanie	475.620
Zone de Gaza	<u>208.560</u>

soit au total 871.748 réfugiés.

L'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), créé en décembre 1949 par l'Assemblée générale des Nations Unies, poursuit son oeuvre non seulement sous la forme d'une distribution de rations aux réfugiés, mais également en cherchant à procurer un travail rémunéré au plus grand nombre d'entre eux. L'Office espérait ainsi donner un élan suffisant à certaines régions pour que les réfugiés s'y intègrent et n'aient plus besoin de secours. Malheureusement, en dépit de tous ses efforts, l'UNRWA n'est pas encore parvenu à son but. Les possibilités d'emploi trop faibles et surtout les fonds énormes que cela nécessite (procurer le plus simple travail aux réfugiés coûte beaucoup plus cher que de leur distribuer des rations) en sont les causes essentielles. L'UNRWA reconnaît que la réhabilitation de tous les réfugiés dans les conditions économiques et politiques actuelles dans le Proche-Orient est pratiquement impossible. Le mandat de l'UNRWA arrive à échéance le 30 juin 1954. Des propositions ont été faites à l'Assemblée des Nations Unies par le directeur de cet organisme ainsi que par la commission consultative pour prolonger ce mandat jusqu'à fin juin 1955 et autoriser un programme de secours s'élevant à 24,8 millions de dollars pour 1953/54, arrêter un budget provisoire de secours de 18 millions de dollars pour 1954/55 et porter à 293 millions de dollars le montant de 250 millions primitivement envisagé dans le plan de trois ans (1.7.51 - 1.7.54).

Malgré les difficultés rencontrées par l'UNRWA dans la poursuite de son but final, son oeuvre apporte incontestablement un soulagement à la grande misère qui règne parmi les réfugiés de

- 2 -

Palestine. Environ 11 millions de tonnes de produits alimentaires sont distribués chaque mois. La ration mensuelle, qui équivaut à 1.500 calories par jour (1.600 en hiver), a permis de maintenir les réfugiés en bonne santé.

De grands progrès ont été réalisés d'année en année dans le domaine de l'éducation. Cette année, grâce à un budget supplémentaire approuvé en octobre 1952, 95.000 enfants fréquenteront les écoles de l'UNRWA et de l'UNESCO, contre 51.000 en juin 1952 et 43.000 un an auparavant. D'autre part, près de 60.000 enfants sont instruits dans des écoles gouvernementales ou privées, ce qui permet à 75% environ des 200.000 enfants réfugiés, en âge de scolarité, d'être instruits. Le programme de l'UNRWA prévoit également un développement de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique, ainsi que l'octroi de bourses permettant à des étudiants de poursuivre leurs études dans des universités du Moyen-Orient.

L'UNRWA a également organisé un service d'assistance sociale qui, en plus des fonctions habituelles dévolues à un tel service, assure la distribution de lait, principalement aux enfants. Il s'occupe également de la distribution aux réfugiés d'une grande partie des vêtements envoyés par des organisations charitables. De plus, au cours de l'année écoulée, l'assistance sociale a dû s'occuper du nombre croissant de réfugiés qui, par milliers, ont demandé à être admis dans les camps de l'Office, leurs ressources personnelles étant épuisées.

Les services médicaux de l'UNRWA placent à la disposition des réfugiés 79 cliniques et 1989 lits d'hôpitaux. Ils assurent non seulement les soins habituels, mais entreprennent également de vastes mesures prophylactiques, telles que la vaccination en masse et la destruction des insectes propagateurs de maladies. C'est ainsi que le paludisme a été totalement éliminé de la zone de Gaza. L'UNRWA a fait oeuvre de pionnier en luttant, avec l'aide de l'UNICEF, contre deux maladies courantes de la région: le trachome et la conjonctivite.

Les ressources de l'UNRWA proviennent exclusivement des contributions volontaires des gouvernements et des organisations charitables. Durant les deux dernières années, les Etats et organisations suivants ont participé à l'oeuvre de l'UNRWA:

Année financière 1951/52 (1.7.51 au 30.6.52)

a) Contributions en espèces des Etats membres des Nations Unies

<u>Etats</u>	<u>Montants souscrits en \$</u>	<u>Montants versés en \$</u>
Arabie séoudite	40.000	40.000
Bolivie	5.000	5.000
Danemark	43.500	43.500
Egypte	391.223	391.223
Etats-Unis d'Amérique	<u>50.000.000</u>	<u>30.000.000</u>
à reporter	50.479.723	30.479.723

<u>Etats</u>	<u>Montants souscrits en \$</u>	<u>Montants versés en \$</u>
report	50.479.723	30.479.723
France	2.571.400	2.000.000
Honduras	2.500	2.500
Indonésie	30.000	30.000
Israël	50.000	--
Liban	33.000	--
Luxembourg	2.000	2.000
Nouvelle-Zélande	210.000	210.000
Pays-Bas	25.000	25.000
Royaume-Uni	12.400.001	8.000.001
Salvador	500	--
Suède	19.310	19.310
Syrie	69.787	9.787
Total	65.893.221	40.778.321

b) Contributions en espèces d'Etats non-membres des Nations Unies

Jordanie	168.000	84.000
Rhodésie du Sud	19.600	19.600
Soudan	144.000	144.000
Vietnam	5.000	5.000
Total	336.600	252.600

c) Contributions diverses en espèces

Donateurs

Bahrein	20.927	20.927
Divers	265	265
Kuweit	31.500	31.500
OMS	42.857	--
Katar	20.395	20.895
Unesco	25.425	25.425
Union chrétienne pour le travail des réfugiés en Syrie et au Liban	942	942
Total	142.811	99.954

d) Contributions en nature d'Etats membres des Nations Unies

<u>Etats</u>	<u>Marchandises offertes en \$</u>	<u>Marchandises livrées \$</u>
Arabie séoudite	75.000	75.000
Australie	600.000	328.715
Belgique	30.000	--
Grèce	56.287	56.287
Israël	5.207	5.207
Norvège	14.000	14.000
Pakistan	90.000	90.000
à reporter	870.494	569.209

- 4 -

<u>Etats</u>	<u>Marchandises offertes en \$</u>	<u>Marchandises livrées en \$</u>
	Report	870.494
Mexique	115.600	569.209
Philippines	10.000	--
Vénézuela	20.000	10.000
Yougoslavie	68.700	--
		68.700
Total	1.084.794	647.909

e) Contributions en nature d'organisations charitables

Total	466.161	466.161
-------	---------	---------

Année financière 1952/53 (1.7.52 au 30.6.53)a) Contributions en espèces d'Etats membres des Nations Unies et autres

<u>Etats</u>	<u>Montants souscrits en \$</u>	<u>Montants versés en \$</u>
Allemagne occid.	23.810	23.810
Australie	440.803	440.803
Autriche	700	700
Belgique	30.000	--
Brésil	25.000	--
Cambodge	2.000	2.000
Canada	600.000	600.000
Corée	2.000	2.000
Danemark	43.478	43.478
Etats-Unis d'Amérique	60.063.250	16.000.000
Finlande	1.000	1.000
France	2.571.429	357.143
Haïti	2.000	--
Indonésie	60.000	60.000
Laos	1.207	1.207
Luxembourg	2.000	1.000
Monaco	285	285
Norvège	22.141	22.141
Nouvelle-Zélande	140.000	140.000
Pakistan	90.750	--
Pays-Bas	25.000	--
Royaume-Uni	15.000.160	5.200.000
Salvador	500	--
Turquie	17.857	--
Uruguay	5.000	--
Vietnam	6.000	6.000
Total	79.176.370	22.901.567

- 5 -

Les soldes suivants ont été recouverts au titre de l'exercice 1951/52:

Australie	§	271.285
Autriche		700
Etats-Unis d'Amérique		20.000.000
France		571.428
Haïti		2.000
Royaume-Uni		<u>4.400.000</u>
Total		25.245.413

b) Contributions en espèces des pays du Moyen-Orient

<u>Etats</u>	<u>Montants souscrits en §</u>	<u>Montants payés en §</u>
Arabie séoudite	40.000	40.000
Jordanie	168.000	70.000
Liban	33.000	--
Syrie	<u>4.692</u>	<u>4.692</u>
Total	245.692	114.692

Les soldes suivants ont été recouverts au titre de l'exercice 1951/52:

Jordanie	§	84.000
Syrie		<u>2.122</u>
Total		86.122

c) Contributions en espèces diverses

<u>Donateurs</u>		
OMS	42.857	21.428
Katar	21.000	--
Unesco	70.000	70.000
Divers	<u>165</u>	<u>165</u>
Total	134.022	91.593

Les soldes suivants ont été recouverts au titre de l'exercice 1951/52:

OMS	§	35.000
Unesco		<u>21.429</u>
Total		56.429

d) Contributions en nature des pays du Moyen-Orient

<u>Etats</u>	<u>Marchandises offertes en §</u>	<u>Marchandises livrées en §</u>
Arabie séoudite	75.000	--
Egypte	245.673	245.673
Israël	1.029	1.029
Liban	14.385	14.385
Syrie	<u>57.134</u>	<u>57.134</u>
Total	393.221	318.221

e) Contributions en nature d'autres pays

France	25.508	25.508
Grèce	21.000	--
Inde	104.000	--
Iran	5.138	--
Norvège	19.956	19.956
Suède	58.000	44.788
Turquie	35.714	--
Yougoslavie	<u>40.000</u>	<u>--</u>
Total	309.316	90.252

Le solde suivant a été recouvré au titre de l'exercice 1951/52:

Belgique § 30.000

f) Contributions diverses en nature

Total § 53.857

g) Contributions en nature fournies directement aux réfugiés par certains pays

Espagne	973
Italie	11.600
Vénézuela	<u>20.000</u>

Total § 32.573

h) Contributions en nature fournies directement aux réfugiés par l'Unicef

Total § 2.125.447

i) Contributions en espèces et en nature fournies directement aux réfugiés par des oeuvres charitables

Total § 3.861.016

En 1948 et en 1949, la Suisse a apporté son concours à l'aide aux réfugiés de Palestine en envoyant des secours en vivres et en médicaments pour un total de fr. 670.000 (décisions du Conseil fédéral des 20 août 1948, 7 février 1949 et 2 décembre 1949). D'autre part, l'action que le Comité international de la Croix-Rouge avait entreprise en faveur de ces réfugiés, sur mandat des Nations Unies, avait laissé un déficit de fr. 950.000 dont plus de fr. 500.000 furent couverts par des fonds d'origine suisse. Depuis 1949, la Suisse n'est plus venue en aide aux réfugiés de Palestine. Il avait été toutefois prévu, dans le message du 16 novembre 1951 concernant la poursuite des oeuvres d'entraide internationale, qu'un nouveau geste devait être fait en leur faveur. Nous voulions néanmoins attendre de voir comment évolueraient les événements et quelle serait l'attitude des autres pays avant de vous soumettre une proposition dans ce sens. Ce laps de temps nous a permis de nous convaincre de la nécessité d'une aide nouvelle de la Suisse et de déterminer également sous quelle forme elle paraissait la plus utile et présentait le maximum de garantie au point de vue de son efficacité.

Différents projets nous furent soumis par notre légation à Beyrouth. Après examen, ils furent abandonnés. Parmi ceux-ci, signalons la création d'une maison arabe au Village Pestalozzi à Trogen et le don d'une clinique dentaire ambulante. En ce qui concerne le premier de ces projets, nous avons craint qu'en accueillant des enfants arabes dans un milieu totalement différent du leur nous en ferions des déracinés. D'ailleurs ces enfants, bien que réfugiés et orphelins, vivaient encore avec des membres de leur famille qui se seraient peut-être opposés à leur départ dans un pays étranger. Quant au projet de clinique dentaire ambulante, il fut finalement écarté, l'UNRWA estimant que le rayon d'action de ce véhicule aurait été trop limité. Il eût été difficile de l'envoyer d'un pays à l'autre où se trouvent des réfugiés de Palestine. De plus, vu le mauvais état du réseau routier ainsi que le poids et les dimensions de cette station ambulante, il aurait été exclu de la déplacer durant l'hiver.

M. Kappeler, notre ministre au Liban, en Syrie, en Jordanie et en Irak, nous proposa alors d'équiper un sanatorium pour tuberculeux qui doit être construit en Jordanie. Nous avons interrogé le Service fédéral de l'hygiène publique pour connaître son opinion sur cette nouvelle suggestion. Cette administration s'est demandé si une installation de rayons X, destinée à des examens prophylactiques, n'atteindrait pas un nombre plus élevé de personnes et de ce fait ne rendrait pas de plus grands services.

Nous avons invité notre légation à se procurer auprès de l'UNRWA des renseignements complémentaires à ce sujet. Ceux-ci ont été soumis au Service fédéral de l'hygiène publique qui préavisa alors favorablement l'équipement en rayons X d'un hôpital pour tuberculeux en Jordanie. Voici le texte de la réponse que nous adressa M. A. Sauter, vice-directeur de l'office précité:

"Wir danken Ihnen bestens für Ihr Schreiben vom 13. November 1953, mit dem zusammen Sie uns eine Uebersicht von Dr. Findlay über den gegenwärtigen Stand der Tuberkulosebekämpfung unter den arabischen Flüchtlingen in Palästina übermittelten. Aus dieser geht hervor, dass die Erfassung der Tuberkulose ziemlich gut geregelt ist, da überall die notwendigsten Untersuchungsmöglichkeiten vorhanden sind. Dagegen liegt die Behandlung der erkannten Tuberkulosen sehr im Argen. Wenn auch die Morbidität nicht sehr hoch ist, so steht die Zahl der vorhandenen Spitalbetten weit unter dem Bedürfnis. Infolgedessen muss auch der offentuberkulöse Patient häufig zuhause behandelt werden, wobei er eine ständige Infektionsgefahr für seine Umgebung darstellt.

Nach den Ausführungen von Dr. Findlay sind wir nun ebenfalls überzeugt, dass die Errichtung eines Tuberkulosespitals eine dringende Notwendigkeit ist. Für ein solches Spital ist eine leistungsfähige Röntgeneinrichtung von grösster Bedeutung. Es dürfte somit nach unserer Auffassung richtig sein, den schweizerischen Beitrag zu diesem Zwecke zu verwenden."

Nous sommes ainsi arrivés à la conclusion que la dernière proposition de M. Kappeler devait être retenue et que la Confédération manifesterait de façon utile son intérêt pour les réfugiés de Palestine en faisant don de l'équipement qui lui était demandé. Une somme de fr. 250.000 serait nécessaire à cet effet. Par lettre du 17 septembre 1952, l'Administration fédérale des finances s'était déclarée d'accord qu'un tel montant soit consacré à l'aide aux réfugiés de Palestine.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r

d'allouer un montant de fr. 250.000 en faveur des réfugiés de Palestine. Cette somme serait prélevée sur le montant de 7 millions que les Chambres fédérales mirent à la disposition du Conseil fédéral pour la poursuite des oeuvres d'entraide internationale en 1952/53 par arrêté fédéral du 18 décembre 1951. Elle servirait à l'achat de l'équipement en rayons X d'un hôpital en Jordanie et serait remise à l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Extrait du procès-verbal au Département politique (en 10 ex.) pour exécution et au Département des finances et des douanes pour son information.